

I^{ère} PARTIE : PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES.

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/12/S/2023-2024 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CABINET DE CONSULTANT POUR L'ELABORATION DU CADRE LEGAL, DEFINITION DES NORMES ET STANDARDS POUR LA CONSTRUCTION, L'EQUIPEMENT, L'EXPLOITATION DES STATIONS-SERVICES ET LA PROMOTION DE L'UTILISATION DU GAZ A USAGE DOMESTIQUE AU BURUNDI (RELANCE) .

Date de Publication : 25/10/2023

Date d'ouverture des offres : 14/11/2023

1. Objet

Le Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines, par interposition de la Direction Générale de l'Energie (DGE) lance un Avis d'Appel d'Offres Ouvert National pour l'élaboration du cadre légal, définition des normes et standards pour la construction, l'équipement et l'exploitation des stations-services au Burundi.

Les personnes morales intéressées peuvent consulter le dossier d'appel d'offres (DAO) à partir du .../.../2023 au Secrétariat de la Direction Générale de l'Energie (DGE) sis à Bujumbura, Q.Rohero, Boulevard de l'UPRONA, N° 47.

Financement

Le marché est financé à 100 % par le budget général de l'Etat, **exercice 2023/2024** ; ligne budgétaire : **42 00 001 00 4 21380 11 000 0434 03 : AMENAGEMENT DES PROJETS**

Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National tel que défini par la loi n°1/04 du 29 janvier 2018 portant modification de la loi n°1/01 du 04 février 2008 portant Code des Marchés Publics du Burundi.

2. Lotissement

Les prestations prévues dans le cadre de ce marché sont constituées d'un seul lot.

3. Délais d'exécution

Le rapport avec tous les documents à produire seront remis à la DGE dans un délai maximum de **Quatre Vingt - Dix jours (90)** calendaires au maximum comptés à partir de la

notification définitive du marché. Toutefois, le bureau d'études peut proposer un délai plus court.

4. Condition de participation

La participation au présent marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes morales qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium de soumissionnaires] et possédant les conditions juridiques et techniques requises.

Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'inéligibilité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés publics.

5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres.

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté tous les jours ouvrables à partir du .../.../2023 de 7h30' à 15h30, heure locale. Il pourra être obtenu au Secrétariat de la Direction Générale de l'Energie (DGE) sise à Bujumbura, Q. ROHERO, Boulevard de l'UPRONA , N°47 sur présentation d'un bordereau de versement en originale de cinquante mille francs burundais (50.000 BIF) non remboursables au compte N° 1101/001.04 ouvert à la BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB), représentant les frais d'achat du DAO.

Les offres doivent être rédigées en langue française uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit au Directeur Général de l'Energie et envoyée à l'adresse qui suit : Bujumbura, Q. ROHERO, Boulevard de l'UPRONA, N°47 en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres.

Le Directeur Général de l'Energie, répondra par écrit à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres, qu'il aura reçue au plus tard dans les dix (10) jours précédant la date limite de dépôt des offres.

Une copie de la réponse du Directeur Général de l'Energie indiquant la question posée, sera adressée à tous les soumissionnaires qui auront déjà reçu le Dossier d'Appel d'Offres et sera aussi publiée à l'image de présent DAO.

6. Garantie de soumission

Conformément à l'article 168 du code des marchés Publics, le marché ayant un caractère de prestation intellectuelle, le soumissionnaire n'est pas tenu de présenter une garantie de soumission.

7. Présentation des offres

Les offres sous enveloppes fermées devront parvenir au bureau du Directeur Général de l'Energie au plus tard le 14/11/2023 à **9h 30 min**. Elles porteront la mention suivante : «**Appel d'Offres Ouvert National** pour l'élaboration du **cadre légal, définition des normes et standards pour la construction, l'équipement, l'exploitation des stations-services et la Promotion de l'utilisation du Gaz à usage domestique au burundi**» DAO N°

DNCMP/...12/ S. /2023 - 2024 », à n'ouvrir qu'en séance publique du 24/11/2023 à 10h 00.

Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

L'ouverture des offres aura lieu le 24/11/2023 à 10h 00 à la Direction Generale de l'Energie (DGE) , sise à Bujumbura, Q. ROHERO, Boulevard de l'UPRONA, N°47, dans un des bureaux de la DGE. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

8. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaire à compter de la date limite de remise des offres.

9. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 24/11/2023 à 9h 30min. Toute offre reçue après la date et heure limites ne sera pas prise en considération.

10. Critères de qualification

Les offres devront être techniquement conformes aux spécifications du Dossier d'Appel d'Offres. Une offre conforme aux spécifications du Dossier d'Appel d'Offres et financièrement **moins disante** sera retenue.

11. Adresse

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:

Bujumbura, Q. ROHERO, Boulevard de l'UPRONA, N°47, Tél. : (+257) 22 22 38 88.

Fait à Bujumbura, le 18/10/2023

Le Directeur Général de l'Energie

Dr. Ir. Martin NDAYIZEYE

